

## **CDDUs : le DRH de Radio France ose dénoncer ce qu'il signe ! Qu'il s'en aille, et vite !**

**La direction de Radio France est décidément capable de tout !**

**Début 2015, une négociation nationale portant sur l'utilisation des contrats à durée déterminée d'usage, les CDDUs, s'est ouverte dans le cadre d'une commission mixte paritaire. Cette négociation a débouché sur un avenant à l'accord collectif, signé, côté patronal, par l'ensemble des organisations d'employeurs et, côté syndicats, par la CFDT, la CFTC et FO.**

**Et qui a signé pour le SMSP, le syndicat des médias de service public ? Un certain Jean-Claude Luciani. Mais aujourd'hui, ce même DRH de Radio France considère qu'il a signé trop vite, qu'il faut retravailler l'avenant et demande le report d'application d'une année.**

**Pour SUD Radio France, un seul mot peut qualifier cette manœuvre : escroquerie !**

Le 30 avril 2016, une négociation nationale a donc débouché sur un avenant à l'accord collectif du 29 novembre 2007 pour les salariés employés en CDDU. L'article 3 de cet avenant stipule : « A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, tout salarié, employé régulièrement sous contrat à durée déterminée d'usage dont l'activité professionnelle principale provient de l'emploi sous un ou plusieurs contrat(s) à durée déterminée d'usage exécuté(s) pour le compte d'une même entreprise et dont le volume moyen annuel est de 1000 heures de travail effectives (ou 135 jours effectifs pour les contrats conclus en jours) constaté sur une période de référence de 4 années consécutives incluant éventuellement une interruption saisonnière estivale, se verra proposer un contrat à durée indéterminée ». Le salarié peut refuser sans conséquence pour la poursuite de sa collaboration et continuer en CDDU et l'employeur a obligation de refaire une proposition de CDI au bout de 2 ans.

Le 31 mars 2017, à l'issue des négociations visant à substituer un nouvel accord collectif aux dispositions de la CCCPA, J.C. Luciani s'engageait en ces termes : « *la direction convient de poursuivre, dès le mois d'avril 2017, les négociations avec les organisations syndicales représentatives sur les conditions d'emploi... des personnels employés en CDDU à Radio France.* ».

Puis, dans un mail en date du 16 mai 2017, J.C. Luciani, encore, écrivait aux organisations syndicales : « *Suite à la réunion du 16 mai 2017 sur les conditions d'emploi des CDDU mentionnées dans l'engagement de la Direction du 31 mars 2017... nous vous confirmons que les conditions de transformation d'une collaboration CDDU en CDI, en application de l'avenant N° 2 du 30 avril 2016, fera l'objet d'une négociation ad hoc* ».

Mais depuis, notre DRH a décidément du mal à traduire en actes tous les engagements qu'il prend, y compris à l'écrit.

Si SUD Radio France avait participé à ces négociations au sein de Solidaires et jugé, qu'entre autres, la période de référence était trop longue, visiblement, pour la direction de Radio France, cet avenant était, malgré tout, encore trop favorable aux salariés.

Les représentants syndicaux présents à une réunion d'information sur le calendrier social, ce 9 avril 2018, en ont eu la confirmation, après avoir dénoncé une nouvelle fois l'absence de dates de négociation pour les CDDUs.

J.C. Luciani s'en est justifié ainsi : « la problématique de l'intégration automatique des CDDUs est remise en cause par les responsables patronaux » et « le sujet important c'est les conditions d'emploi et non l'intégration ». Comme si l'un empêchait l'autre. Il ne retient de ce qu'il signe que ce qui l'arrange.

Cet aveu tardif explique mieux pourquoi la direction refuse d'ouvrir de vraies négociations sur ce dossier. Depuis des semaines, en effet, les organisations syndicales refusent de participer aux réunions de négociations menées à l'initiative de la direction tant que des négociations loyales et sérieuses sur les CDDUs n'auront pas débuté.

Dans son préambule, l'avenant stipule : « *Conscients de la nécessité de contribuer à la réduction de la précarité dans leur secteur... les parties ...entendent maîtriser le recours au contrat à durée déterminée d'usage.* ». On peut croire la direction de Radio France sur parole et même sur écrit. Qu'auront à dire les candidats à la Présidence de Radio France si les membres du CSA ont la bonne idée de les interroger sur ce dossier ?

Pour SUD Radio France, il est très clair, désormais, que la direction de Radio France n'a aucune envie de mettre fin à la précarité à Radio France. Ce combat est plus que jamais d'actualité.

Paris, le 10 avril 2018